



MAIRIE DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Quorum..... 8
- Présents..... 10
- Votants..... 15
- Procurations..... 5

Date de la convocation : 09/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 14 avril à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Didier VIDAL a donné procuration à Monsieur Daniel VIALA, Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS, Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien QUATREFAGES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3
DELIBERATION N° 9
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE 2025
VOTE DU BUDGET
Abrogé et remplacé**

Vu la délibération n° 9 du 14 avril 2025 déposée au contrôle de légalité le 15 avril 2025,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au Maire, pour présenter le budget primitif de la microcentrale de l'exercice 2025.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 28 561 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 55 190 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de la microcentrale de l'exercice 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **26 MAI 2025**
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le **26 MAI 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.